

FORMATION EN ALTERNANCE

BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF

Mention A.A.N

(Activités Aquatiques et de la Natation)

FORMATION 1 – Promotion Aurélie MULLER

Programme 2024-2025



Un Maître-Nageur Sauveteur, titulaire du BPJEPS Educateur Sportif Mention Activités Aquatiques et de la Natation peut exercer au sein des piscines municipales, piscines privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs.

Le Maître-Nageur Sauveteur diplômé peut donner des cours particuliers, animer une activité d'éveil et de natation, concevoir des projets pédagogiques ou gérer un poste de secours.

I. PUBLIC & PRE-REQUIS

Tout public de plus de 18 ans souhaitant préparer et obtenir le **BPJEPS Educateur Sportif mention AAN** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Educateur Sportif mention Activités Aquatiques et de la Natation), diplôme d'Etat du Ministère chargé des sports, homologué de niveau IV (baccalauréat), fiche RNCP 36248 enregistrée le 03/03/22.

Prérequis

- Être titulaire du BNSSA à jour (+ révision quinquennale pour les BNSSA de plus de 5 ans)
- Être titulaire du PSE1 et/ou PSE2 à jour (+ attestation de formation continue annuelle le cas échéant)
- Fournir l'attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 min et 40 sec
- Fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois au jour du test 400m

Conditions d'admission

- Envoi du dossier de candidature complet et dûment renseigné
- Réalisation d'une épreuve écrite : Résumé d'articles sur le thème des activités aquatiques et de natation et des compétences
- Réalisation d'une épreuve orale de 30 minutes : entretien individuel avec deux chargés de recrutement visant à apprécier les motivations du candidat et lui proposer une proposition de positionnement
L'objectif du positionnement vise à proposer un parcours individualisé de formation qui tient compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des UC (Unités Capitalisables) déjà acquises afin d'envisager un allègement de formation (modularisation de la formation)

L'organisme de formation EFPPA a été habilité par le Ministère chargé des sports (habilitation n°22NORHABP40003) pour dispenser cette formation.

La formation BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF Mention AAN est une formation qualifiante en alternance. Elle se compose de 4 Unités Capitalisables à obtenir à la suite d'épreuves certificatives validées par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

UC communes à l'ensemble des BPJEPS

UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC de la mention Activités Aquatiques et de la Natation

UC3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation

UC4 – Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation

II. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation
- Organiser la sécurité des activités aquatiques d'un lieu de pratique
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme, et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge, notamment dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau
- Participer au fonctionnement de la structure : accueil, information, animation et gestion administrative et technique
- Gérer un poste de secours
- Connaître la dimension éducative et citoyenne de la profession de Maître-Nageur Sauveteur

Finalité du contrat

Obtention du BPJEPS Educateur Sportif - Mention Activités Aquatiques et de la Natation, diplôme d'Etat de niveau IV, délivré par le Ministère chargé des sports. Ce diplôme permet d'exercer la profession de Maître-Nageur Sauveteur.

Modalité d'organisation

Du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2025 (dates extrêmes du contrat de travail) avec alternance centre de formation/situation de travail en structure d'alternance.

Rythme de l'alternance

7 périodes de formation en alternance, dont 1 en FOAD^(*), et 6 périodes en structure d'alternance (centre aquatique)

^(*) La FOAD, selon la circulaire DGEFP n° 2001-22 du 20 juillet 2001, est une « formation ouverte à distance » organisée en fonction de besoins individuels ou collectifs. Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance.

Dates des périodes en formation

2024 : 16 - 27 septembre / 14 octobre – 1 novembre / 2 -20 décembre

2025 : 27 janvier - 21 février / 31 mars - 25 avril (dont FOAD du 21 au 25) / 26 mai - 6 juin / 1 – 5 septembre

Soit un total de 665 heures

Dates des périodes en structure d'alternance

2024 : 1 - 12 octobre / 4 - 29 novembre / 30 décembre 2024 - 24 janvier 2025

2025 : 3 - 28 mars / 28 avril - 23 mai / 16 juin - 29 août

Soit un total de 1015 heures

III. PROGRAMME DE FORMATION

Date	Module	Nombre d'heures
16 - 27 septembre	MODULE ACCUEIL – Connaître les objectifs de la formation, découvrir les aspects et exigences du métier (intervention de l'équipe EFPPA et de celle de professionnels)	7
14 octobre - 1 novembre	MODULE A – Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation	182
2 - 20 décembre	MODULE B - Organiser la sécurité des activités aquatiques d'un lieu de pratique et gérer un poste de secours	67
27 janvier - 21 février	MODULE C - Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme, et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées	322
31 mars – 25 avril	MODULE D - Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge, notamment dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau	60
26 mai - 6 juin	MODULE E - Participer au fonctionnement de la structure d'alternance pédagogique : accueil, information, animation et gestion administrative et technique	12
1 – 5 septembre	MODULE F - Connaître la dimension éducative et citoyenne de la profession de Maître-Nageur Sauveteur et acquérir des méthodes et outils de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)	15
TOTAL HEURES		665

IV. CONTENU DE LA FORMATION - MODULES

MODULE ACCUEIL – Connaître les objectifs de la formation, découvrir les aspects et exigences du métier (intervention de l'équipe d'EFPPA et de celle de professionnels)

- Connaître les objectifs de la formation
- Découvrir l'environnement professionnel du métier
- Découvrir le secteur professionnel, les conditions et l'univers de travail d'un éducateur sportif spécialisé dans les activités aquatiques et de la natation

MODULE A – Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation

- Mettre en œuvre un projet d'animation en cohérence avec le projet d'animation de la structure d'alternance pédagogique
- Développer la prise de parole en public
- Communiquer oralement
- Réaliser des documents écrits
- Utiliser les outils bureautiques
- Communiquer en utilisant les **Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC)**
- Formaliser par écrit et produire un document
- Effectuer une soutenance devant une commission d'évaluation et /ou un jury
- Organiser et préparer l'animation scolaire en rapport avec le projet pédagogique de l'établissement
- Veiller à l'intégrité des usagers dans son travail
- Proposer des activités dans une structure d'alternance pédagogique
- **Epreuve certificative de l'UC 1 et de l'UC 2**

MODULE B - Organiser la sécurité des activités aquatiques d'un lieu de pratique et gérer un poste de secours

- Définir et classer **Etablissement Recevant du Public (ERP)**
- Identifier l'accessibilité d'un **ERP**
- Déterminer les grands principes d'un **ERP** : Hygiène et accueil des publics
- Identifier les obligations en matière d'assurance
- Participer à l'élaboration du **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)**
- Gérer un poste de secours
- Organiser la sécurité d'une activité
- Proposer des stratégies d'action dans le domaine de la prévention et de la sécurité
- Définir les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité d'un lieu de pratique
- Prendre en compte les dangers spécifiques liés aux activités
- Définir le matériel nécessaire à la surveillance
- Connaître les obligations légales et les règles de sécurité des activités de la natation et les réactualiser
- Faire respecter une éthique et une déontologie dans la structure d'alternance pédagogique
- Recenser et vérifier le bon état du matériel et son adéquation à l'activité, aux publics et à la réglementation en vigueur
- Vérifier l'état du matériel de premier secours
- Veiller à une utilisation sécuritaire du matériel
- Veiller au respect des conditions d'utilisation des espaces de pratiques
- **Epreuve certificative de l'UC 4**

MODULE C - Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme, et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées

- Encadrer un groupe dans la conduite de ses actions
- Déterminer les caractéristiques de chaque public
- Analyser et prendre en compte les attentes, les besoins, les capacités, le niveau, les motivations et la disponibilité du public et s'adapter à leur demande pour définir les objectifs de son action
- Connaître et utiliser les différentes techniques de nage et les éducatifs associés
- Conduire une action d'enseignement pluridisciplinaire et des nages codifiées
- Conduire une action permettant : l'éveil, la découverte, les activités de forme, de bien être, et l'enseignement des différentes **Activités Aquatiques et de la Natation**
- Conduire des actions au sein de plusieurs espaces bien-être
- Identifier les caractéristiques des différents espaces bien-être
- Encadrer des activités permettant l'acquisition et au maintien du capital santé
- Organiser des séances en fonction des objectifs d'un programme sport santé

- Participer à l'éducation du public dans le cadre d'une action préventive
- Adapter ses actions afin de favoriser le développement psychomoteur du public
- Identifier les caractéristiques anatomiques et physiologiques des différents publics
- Prendre en compte les apprentissages moteurs et les conditions d'apprentissages en tenant compte de l'âge de l'apprenant
- Prendre en compte l'évolution des pratiques sportives
- Expliciter l'organisation du sport en France
- Identifier les différentes pratiques déviantes (Dopage, argent,)
- **Epreuve certificative de l'UC 3**

MODULE D - Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge, notamment dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau

- Clarifier les responsabilités dans le **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)**
- S'intégrer, mettre en œuvre et faire respecter le **POSS**
- Expliciter les domaines de compétences, les rôles et responsabilités du titulaire du **BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF Mention AAN**
- S'assurer de la présence et du bon fonctionnement du matériel de sécurité lié aux **Activités Aquatiques et de la Natation**
- Prévenir les risques liés à la sécurité de l'activité et des pratiquants dont il/elle a la charge ; anticipe les comportements à risque pour la santé physique des pratiquants
- Identifier les risques principaux liés à la baignade et d'intervention en cas d'incident ou d'accident
- Maîtriser les principes fondamentaux de l'air et de l'eau dans les piscines
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité des différents publics
- Expliciter le cadre juridique des piscines
- Mobiliser ses connaissances relatives aux exploitants de piscine
- Informer les pratiquants de règles d'hygiène et de sécurité
- Repérer les situations conflictuelles et les réguler
- Connaître les recommandations et mesures sanitaires
- **Epreuve certificative de l'UC 4**

MODULE E - Participer au fonctionnement de la structure d'alternance pédagogique : accueil, information, animation et gestion administrative et technique

- Accueillir, informer et renseigner le public
- Organiser des animations et des actions de promotions de la structure d'accueil
- Effectuer le suivi administratif de ses actions
- Organiser la planification et la programmation des activités et l'organisation des activités de la structure d'alternance pédagogique
- Mettre en œuvre, faire respecter et respecter le règlement intérieur
- Participer à la promotion de la structure d'alternance pédagogique
- S'informer régulièrement des évolutions de son activité
- Participer et/ou animer des réunions
- Gérer le matériel nécessaire à la mise en œuvre des moyens technologiques pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique dans le respect du code du sport

MODULE F - Connaître la dimension éducative et citoyenne de la profession de Maître-Nageur Sauveteur et acquérir des méthodes et outils de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)

- Prendre connaissance des principes de la laïcité
- Prendre en compte les diversités
- Prendre en compte le développement durable et la transition écologique
- Réaliser son CV
- Rédiger sa lettre de motivation adaptée au poste visé
- Organiser sa recherche et identifier les critères de choix du futur employeur
- Adopter une posture dynamique lors d'un entretien de recrutement
- Identifier et présenter les possibilités de poursuites d'études après le BPJEPS AAN
- Sensibiliser à la création d'entreprise et au statut de micro entrepreneur

V. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE

La formation se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été remis préalablement aux apprenants. Elle comprend des périodes en centre de formation et en FOAD qui incluent des exposés théoriques et pratiques, en alternance avec des périodes de mises en pratique en structure d'alternance pédagogique.

Méthodes pédagogiques

L'approche pédagogique de la formation repose à la fois sur la pédagogie participative et active :

- Alternance : cours et travaux dirigés
- Utilisation de support multimédia
- Pratique en bassin
- Utilisation de vidéo
- Mises en situations pédagogiques régulières
- Organisation d'évaluations formatives

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels. Les activités d'apprentissage sont précédées et suivies d'apports théoriques et méthodologiques afin de faire prendre conscience des acquisitions progressives. La formation est personnalisée car elle prend en compte la particularité de chaque apprenant en individualisant certaines tâches, afin que chacun puisse travailler à son rythme et en confiance. Elle prend en compte également la dimension sociale des apprentissages dans une perspective d'autonomisation professionnelle.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Moyens et matériels pédagogiques affectés à la formation

Les apprenants sont formés en présentiel et en à distance, et pour la partie de la formation en présentiel, dans un environnement professionnel similaire au futur métier dans un centre aquatique pédagogique.

Le matériel utilisé par les formateurs et les apprenants est du matériel professionnel adapté et un équipement haut de gamme approprié aux activités aquatiques.

Salle(s) de cours

- 1 vidéo projecteur avec écran de visualisation
- 1 tableau papier
- 1 accès internet

Centre aquatique pédagogique principal

- 1 bassin sportif de 300m² avec 5 couloirs de nage
- 1 bassin d'apprentissage et de loisirs de 200m²
- 1 bassin extérieur de 200m² avec 4 couloirs de nage
- 1 espace Océane avec 2 saunas, 2 hammams, 1 jacuzzi 15 personnes
- 1 espace Forme avec 1 salle cardio-training et musculation et 1 salle de cours collectifs dédié au fitness

Supports pédagogiques

- Manuels
- Supports informatiques
- Internet
- Exercices pratiques
- Polycopiés

VI. MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA FORMATION

Attestation d'assiduité signée par les apprenants et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel et lors du stage d'application en structure d'alternance pédagogique (signature de l'apprenant et de l'employeur visée en fin de semaine par le formateur référent) ou justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.

VII. EVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves orales, écrites et de mises en situations effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le formateur référent du stage en formation et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

Modalités d'évaluation

Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.

Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.

Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur

Session de validation

Les **EPMS** (Exigences Préalables de Mise en Situation Pédagogique) sont une évaluation obligatoire dans le cadre professionnel pour l'encadrement des apprenants.

Cette évaluation se passe en 2 parties :

- Partie 1 : du 23 au 27 septembre 2024
- Partie 2 : du 7 au 11 octobre 2024

L'obtention du diplôme s'effectue sous la forme de 4 épreuves certificatives programmées dans l'année. Ces 4 épreuves certificatives permettent l'obtention du diplôme du **BPJEPS Educateur Sportif - Mention Activités Aquatiques et de la Natation**.

Chaque Unités Capitalisables (UC) est validée par une grille d'évaluation selon des modalités très précises dont tous les acteurs disposent en amont.

La certification des UC est délivrée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

	UC certifiées	Date 1 ^{er} passage	Date 2 ^{ème} passage	Contenu de la certification	Déroulement	Composition de la commission
Epreuve certificative Centre de formation	UC1 UC2	Vendredi 6 juin 2025	Vendredi 5 septembre 2025	Projet d'animation	Dossier : 20 pages Présentation : 20 min Entretien : 20 min	2 évaluateurs Validation DRAJES de Normandie
Epreuve certificative Structure d'alternance	UC3	Du 28 avril au 23 mai 2025	Du 16 au 27 juin 2025	Séance d'apprentissage de la natation en sécurité	Animation : 30 min mini /40 min max Entretien : 30 min max	2 évaluateurs Validation DRAJES de Normandie
Epreuve certificative Centre de formation	UC4	24/04/25 Du 2 au 5 septembre 2025	04/09/25 Du 9 au 12 septembre 2025	Test technique B Test technique A Mise en situation professionnelle Epreuve écrite	400 m nage libre en moins de 7' 100 m 4 nages enchainées en moins de 1'50" Animation : 20-30 min Entretien : 20 min max QCM 20 bonnes réponses/30 Question ouverte Durée : 30 min max	2 évaluateurs Validation DRAJES de Normandie

VIII. ENCADREMENT

Une équipe de formateurs spécialisés et une équipe pédagogique permanente sur le lieu de formation. Les savoirs professionnels sont dispensés par des formateurs qui sont tous des professionnels en activité et qui ont une pratique professionnelle de plus de 3 ans en lien avec le contenu de formation. L'animation est faite par des formateurs expérimentés, des intervenants extérieurs professionnels du monde de la natation qui viennent apporter leurs témoignages sous la responsabilité pédagogique du formateur. Les formateurs sont encadrés par un responsable pédagogique.

Nom Prénom	Diplôme ou titre et/ou expérience professionnelle	Qualification professionnelle En lien avec le contenu de la formation	Modules dans la formation
ROYER Pierre	Doctorat en STAPS - 15 ans Maitre-Nageur Sauveteur centre aquatique Coordinateur des formations RECREA	Formateur RECREA Réfèrent formation BPJEPS AAN Formateur en conduite de projet Hygiène – Sécurité Pratique et enseignement des AAN (*) Caractéristiques anatomiques et physiologiques des différents publics	ACCUEIL- A-B-C D-E-F
MONHAROUL Nicolas	BEESAN (**)- 15 ans	Formateur RECREA Formateur en techniques et enseignement des AAN Formateur en hygiène et sécurité	B-C-D E-F
DUBOC Yann	Licence Sciences de l'Education 15 ans	Formateur RECREA Formateur en techniques et enseignement des AAN Formateur en hygiène et sécurité	C
DENIS Audrey	BEESAN (**)- 20 ans Licence STAPS	Formatrice EFPPA Directrice centre aquatique MONTMORENCY (14)	C
PESNEL Maxime	Master 2 – Stratégie des organisations sportives	Conseiller sport SDJES	C-F
DELALANDE Sébastien	BEESAN – 20 ans DU gestion des entreprises	Directeur centre aquatique de VIRE (14) Préparation des EPMS	C
HAMON Alexis	BPJEPS AAN – 8 ans	Directeur centre aquatique AQUANACRE (14)	B-D
DENIS Christophe	BEESAN (**)- 20 ans	MNS centre aquatique DUNEO (14)	C

(*) (Activités Aquatiques et de la Natation) - (**) (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation)

IX. LIEUX DE LA FORMATIONSalles de cours

Centre Sportif de Normandie & CPCV – HOULGATE (14510)

Centres aquatiques pédagogiques

AQUADIVA – Cabourg (14390), DUNEO – Argences (14370) & SIRENA – Carpiquet (14650)

X. SESSION DE FORMATION

Formation en groupe(s) de 20 à 30 apprenants.

XI. HORAIRES DE FORMATION

Semaine type :

8h30-12h / 13h30-17h (lundi)

7h30-12h / 13h30-17h (mardi à jeudi)

7h30-11h30 (vendredi)

XII. CONTACTS

Stefan KOUMANOV - Réfèrent de formation EFPPA - E-mail : info@efppa.com

Pierre ROYER – Coordinateur de la formation BPJEPS AAN - E-mail : p.royer@recrea.fr

XIII. PLANNING

2024				2025											
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre			
1 D	M	V	D	M	J	S	M	J	D	M	V	L			
2 L	M	S	L	J	D	S	M	V	L	M	S	M			
3 M	J	D	M	V	L	M	J	S	M	J	D	M			
4 M	V	L	M	S	M	M	V	D	M	V	L	J			
5 J	S	M	J	D	M	M	S	L	J	S	M	V			
6 V	D	M	V	L	J	J	D	M	V	UC1 - UC2	D	M			
7 S	L	J	S	M	V	V	L	M	S	L	J	D			
8 D	M	V	D	M	S	S	M	J	D	M	V	L			
9 L	M	S	L	J	D	D	M	V	L	M	S	M			
10 M	J	D	M	V	L	M	J	S	M	J	D	M			
11 M	V	L	M	S	M	M	V	D	M	V	L	J			
12 J	S	M	J	D	M	M	S	L	J	S	M	V			
13 V	D	M	V	L	J	J	D	M	V	D	M	S			
14 S	L	J	S	M	V	V	L	M	S	L	J	D			
15 D	M	V	D	M	S	S	M	J	D	M	V	L			
16 L	M	S	L	J	D	D	M	V	L	M	S	M			
17 M	J	D	M	V	L	M	J	S	M	J	D	M			
18 M	V	L	M	S	M	M	V	D	M	V	L	J			
19 J	S	M	J	D	M	M	S	L	J	S	M	V			
20 V	D	M	V	L	J	J	D	M	V	D	M	S			
21 S	L	J	S	M	V	V	L	M	S	L	J	D			
22 D	M	V	D	M	S	S	M	J	D	M	V	L			
23 L	M	S	L	J	D	D	M	V	L	M	S	M			
24 M	J	D	M	V	L	M	J	S	M	J	D	M			
25 M	V	L	M	S	M	M	V	D	M	V	L	J			
26 J	S	M	J	D	M	M	S	L	J	S	M	V			
27 V	D	M	V	L	J	J	D	M	V	D	M	S			
28 S	L	J	S	M	V	V	L	M	S	L	J	D			
29 D	M	V	D	M	S	S	M	J	D	M	V	L			
30 L	M	S	L	J		D	M	V	L	M	S	M			
31	J		M	V		L		S	J	D					

665 heures de formation
(19 semaines)

1015 heures en structure d'alternance
pédagogique (29 semaines)

3 semaines de congés